

N° 4702⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

portant création d'un établissement public nommé „Centre Culturel
de Rencontre Abbaye de Neumünster“

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(13.7.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 juillet 2001 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant création d'un établissement public nommé „Centre Culturel
de Rencontre Abbaye de Neumünster“**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 2001 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 20 février 2001 et
2 mai 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juillet 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

